Revoir le système de la caution

Loyers impayés : « Il faut revoir le système de la caution qui, aujourd’hui, est un angle mort du code civil

Alors que la trêve hivernale débute le 1er novembre, le président de la Chambre nationale des commissaires de Justice (ex-huissiers), Benoît Santoire, plaide pour une plus grande prévention des risques d’impayés locatifs.



Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer [illegible] impactant les offices qui ne font plus l’objet d’un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)

Lire l’interview de Benoît Santoire (réservé aux abonnés) **:**
https://www.lopinion.fr/economie/loyers-impayes-il-faut-revoir-le-systeme-de-la-caution-qui-aujourdhui-est-un-angle-mort-du-code-civil